

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MÉTABETCHOUAN–LAC-À-LA-CROIX**

**Séance extraordinaire du 26 mai 2025**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, tenue le 26 mai 2025 à 8 h, à la mairie de Métabetchouan–Lac-à-la-Croix.

Sont présents les conseillers : Luc Maltais, Patricia Labonté, Hervey Tremblay et Sylvain Lavoie

Sont absents : Évans Potvin, Martin Voyer

sous la présidence de M. André Fortin, maire

Sont aussi présents : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Boily, directrice générale  
M. Mario Bouchard, greffier

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

---

À 8 h, le quorum étant atteint, M. le maire André Fortin ouvre la séance.

**2. 123.05.2025 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

M. Luc Maltais propose, appuyé par M<sup>me</sup> Patricia Labonté d'accepter l'ordre du jour tel que lu et rédigé par la greffière adjointe, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles s'il y a lieu.

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
3. Autorisation de signataires – Contrat de vente à intervenir avec la compagnie 9179-0337 Québec inc. représentée par M. Marc Gagnon et M<sup>me</sup> Annie St-Hilaire – Immeuble situé au 281, rue Saint-Louis
4. Affaires nouvelles
5. Période de questions
6. Levée de la séance

***Adoptée à l'unanimité***

**3. 124.05.2025 AUTORISATION DE SIGNATAIRES – CONTRAT DE VENTE À INTERVENIR AVEC LA COMPAGNIE 9179-0337 QUÉBEC INC. REPRÉSENTÉE PAR M. MARC GAGNON ET M<sup>ME</sup> ANNIE ST-HILAIRE – IMMEUBLE SITUÉ AU 281, RUE SAINT-LOUIS**

---

M. Sylvain Lavoie propose, appuyé de M. Hervey Tremblay :

D'autoriser M. André Fortin, maire et M. Mario Bouchard, greffier à signer pour et au nom de la ville de Métabetchouan–Lac-à-la-croix un contrat de vente à intervenir avec la compagnie 9179-0337 Québec inc. représentée par M. Marc Gagnon et M<sup>me</sup> Annie St-Hilaire pour l'immeuble situé au 281, rue Saint-Louis à Métabetchouan–Lac-à-la-Croix, dont l'ancien Centre d'interprétation de l'agriculture et de la ruralité.

Ce contrat fait partie intégrante du procès-verbal.

***Adoptée à l'unanimité***

**4. AFFAIRES NOUVELLES**

---

Aucun point ajouté.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

Aucune question.

**6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 8 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, M. Sylvain Lavoie propose que la présente séance soit levée.

---

***André Fortin, maire***

---

***Mario Bouchard, greffier***